



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

36 BOULEVARD DE LA CORNE D'OR 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

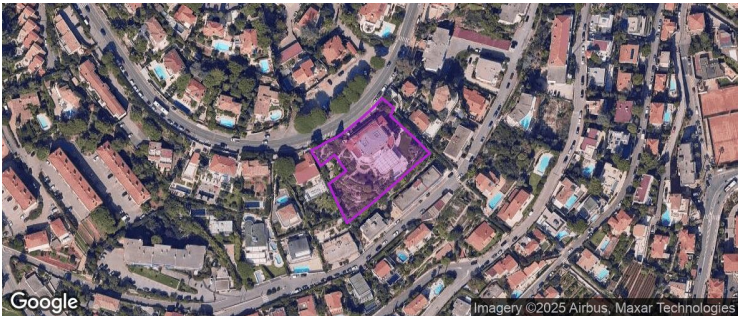
Adresse: 36 Boulevard de la Corne d'Or 06230 VILLEFRANCHE SUR MER
Coordonnées GPS: 43.706188, 7.306439
Cadastre: AV 371

Commune: VILLEFRANCHE SUR MER
Code Insee: 06159

Reference d'édition: 3443034
Date d'édition: 22/11/2025

Vendeur:
Mme HOFFMANN Susanne eps GURNY et Mme HOFFMANN Anette

Acquéreur:



OLD : NON	PEB : NON	12 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE	RADON : niv. 1	SEISME : niv. 4
-----------	-----------	----------------------------	----------------	-----------------

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif OLD	NON	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Mouvement de terrain Glissement de terrain Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Mouvement de terrain Avancée dunaire Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Mouvement de terrain Tassements différentiels Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Mouvement de terrain	Approuvé	13/06/2012
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	13/06/2012
PPR Naturels Séisme	OUI	Séisme Riviera	Approuvé	09/08/1998
		Séisme	Approuvé	13/06/2012
		Feu de forêt	Prescrit	16/12/2003
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/YRFCB>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Etat des risques

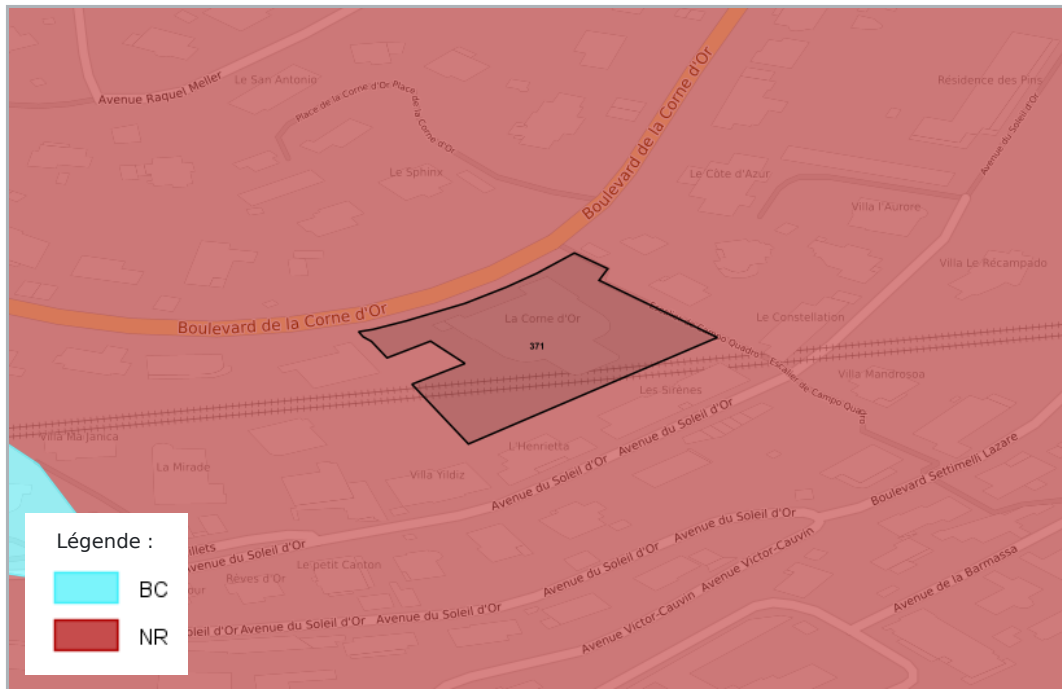
Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

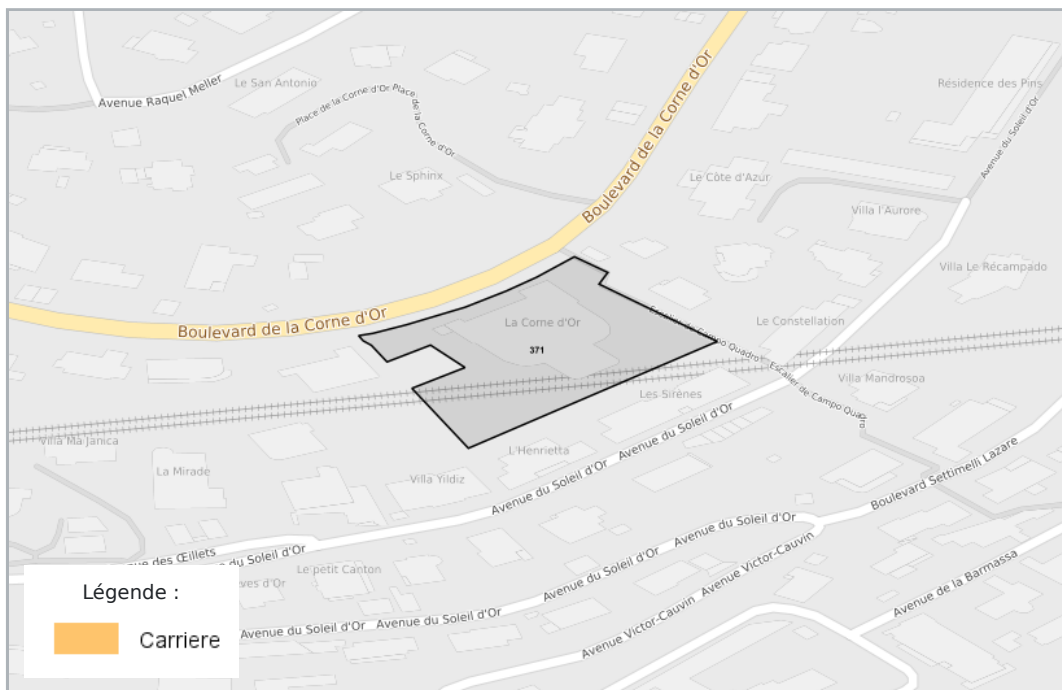
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune	
36 Boulevard de la Corne d'Or		06230	VILLEFRANCHE SUR MER	
AV 371				
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
			☒	
date		13/06/2012		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Mouvement de terrain				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui		non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
			☒	
date		13/06/2012		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Séisme				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui		non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
☒				
date		16/12/2003		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Feu de forêt				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui		non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
date				
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui		non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES				
prescrit ⁽¹⁾		approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾	
date				
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :				
effet toxique		effet thermique	effet surpression	
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui		non
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui		non
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui		non
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)				
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		oui		non
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire				
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en				
zone 1 très faible		zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne
				☒
zone 5 forte				
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon				
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		oui		non
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui		non
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui		non
*naturelle, minière ou technologique				
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)				
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		oui		non
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui		non
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans		compris entre 30 et 100 ans
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui		non
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui		non
Documents à fournir obligatoirement				
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire				
☒ Un extrait du règlement concernant le bien				
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr				
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité				
vendeur		Date / Lieu		acquéreur
Mme HOFFMANN Susanne eps GURNY et Mme HOFFMANN Anette		Le, 22/11/2025		
Signature:		Fait à VILLEFRANCHE SUR MER		Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

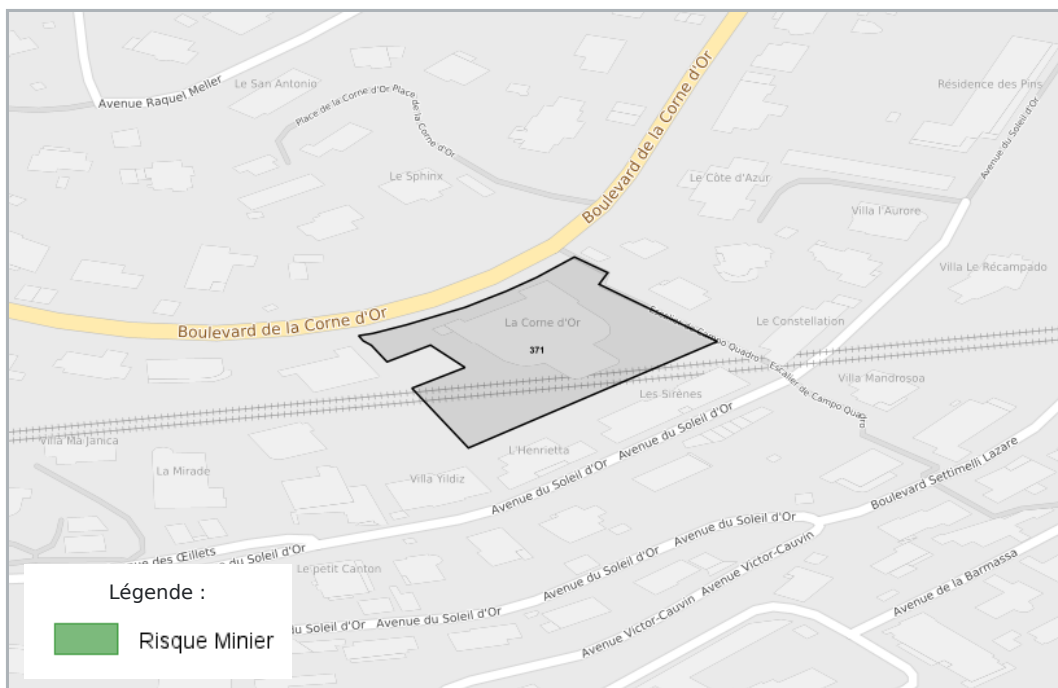
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



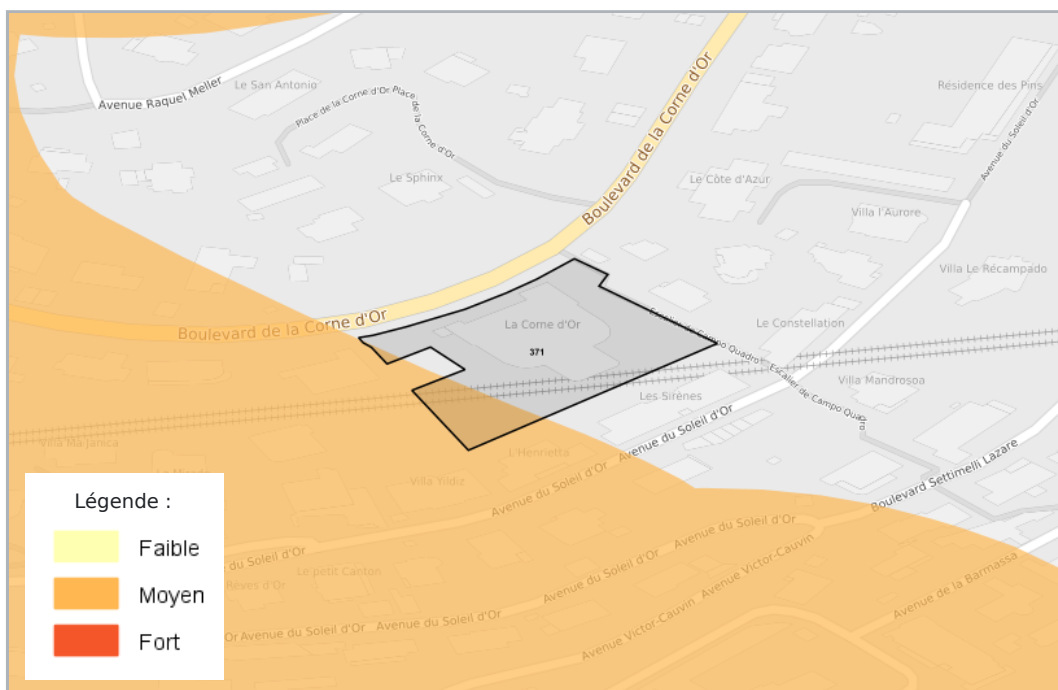
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



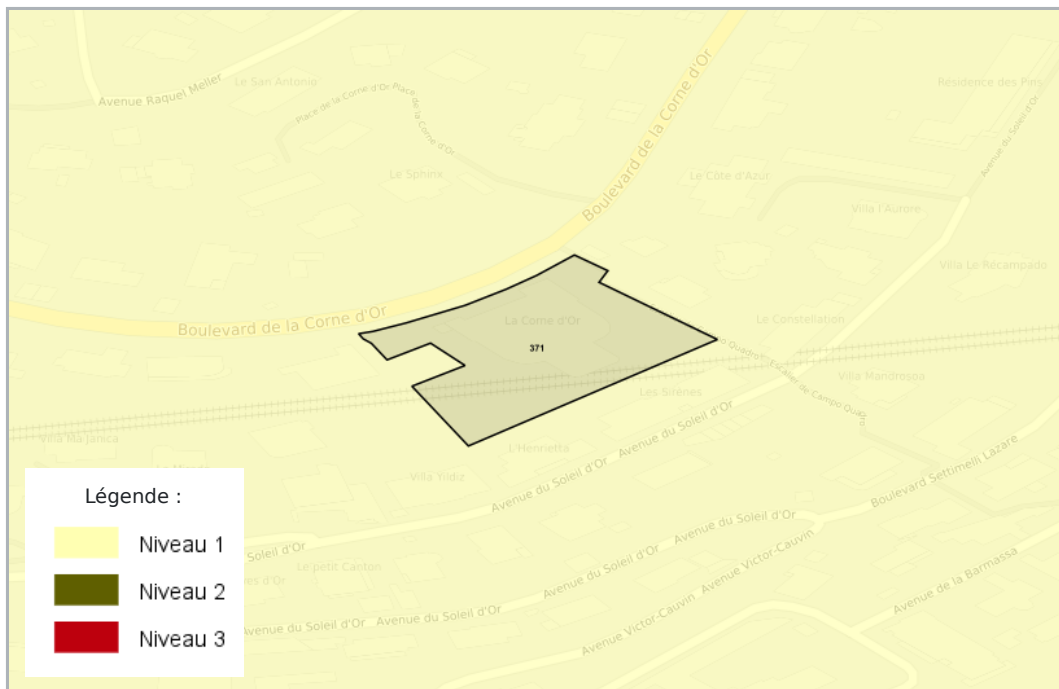
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



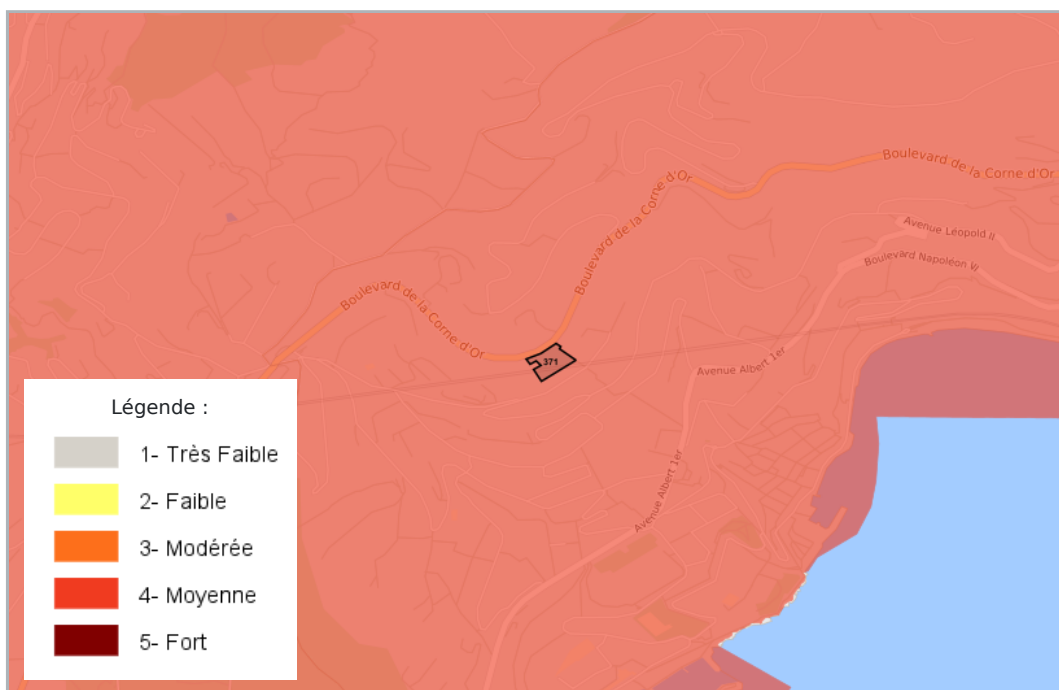
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



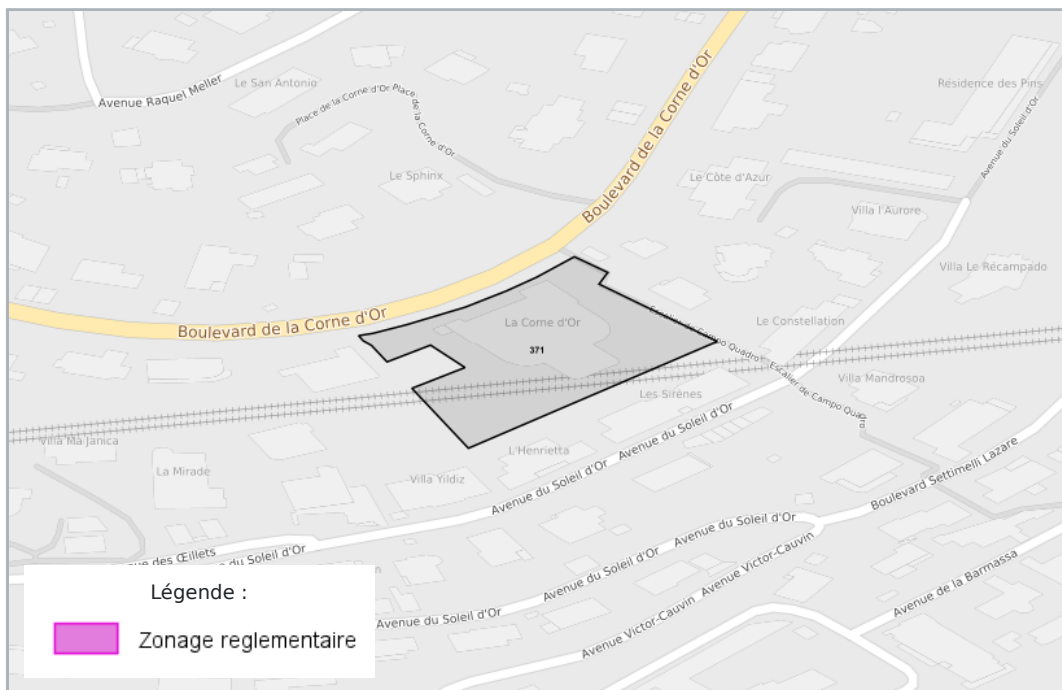
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



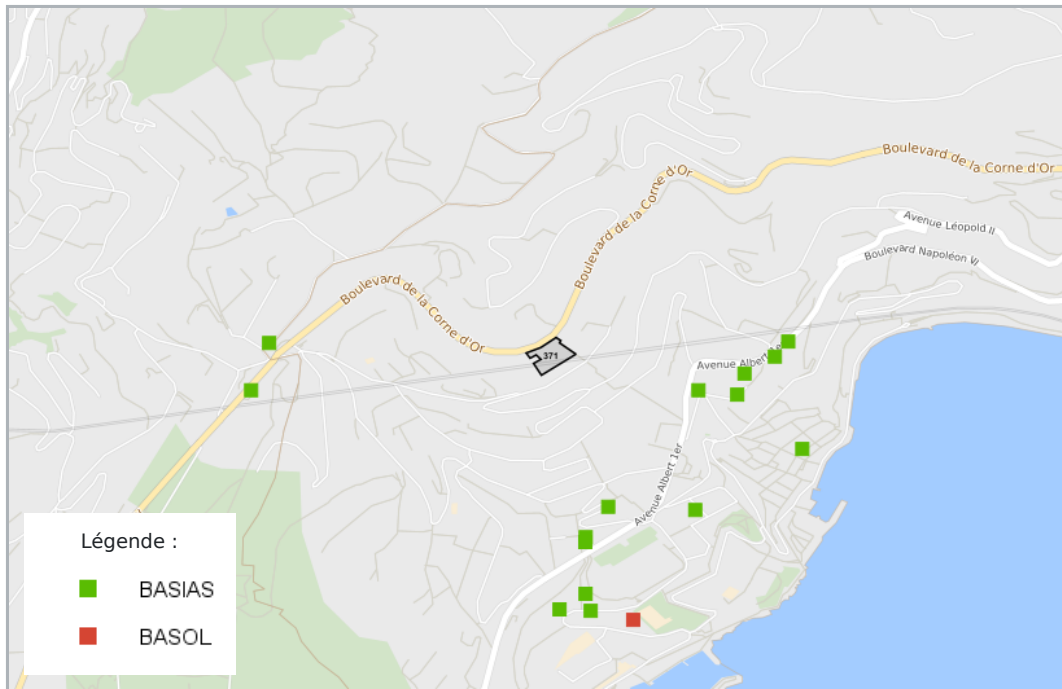
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

36 Boulevard de la Corne d'Or

code postal ou Insee

06230

commune

VILLEFRANCHE SUR MER

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

très forte

² zone B

forte

³ zone C

modérée

⁴ zone D

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

Mme HOFFMANN Susanne eps GURNY et
Mme HOFFMANN Anette

date / lieu

22 novembre 2025 / VILLEFRANCHE SUR
MER

acquéreur

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

7 avenue Galliéni VILLEFRANCHE SUR MER		220 mètres
SSP3983393		
En arrêt	Construction de coques bateaux	
avenue Galliéni VILLEFRANCHE SUR MER		284 mètres
SSP3979661		
En arrêt	Buanderie	
16 rue Galliéni VILLEFRANCHE SUR MER		284 mètres
SSP3983251		
En arrêt	Carrosserie automobile	
10 avenue Grande Bretagne VILLEFRANCHE SUR MER		321 mètres
SSP3983289		
En arrêt	Atelier de polissage des métaux	
22 bis avenue Albert 1er VILLEFRANCHE SUR MER		331 mètres
SSP3983187	SOCIETE DES SERVICES AUTOMOBILES MEDITERRANEENS	
En arrêt	Desserte de carburant	
26 bis avenue Albert 1er VILLEFRANCHE SUR MER		354 mètres
SSP3981363		
En arrêt	Desserte de carburant	
8 avenue Maréchal Foch du VILLEFRANCHE SUR MER		379 mètres
SSP3981554	SARL Motor Garage	
En arrêt	Garage	
12 avenue Maréchal Foch VILLEFRANCHE SUR MER		390 mètres
SSP3980576	S.A Mobil oil Française	
En arrêt	Station service	
7 avenue Verdun VILLEFRANCHE SUR MER		401 mètres
SSP3982840		
Indéterminé	Teinturerie Parisienne	
NICE		428 mètres
SSP3981161	SA Française ESSO Standard (groupe EXXON)	
Indéterminé	Station service	
20 rue Poilu du VILLEFRANCHE SUR MER		435 mètres
SSP3981825		
En arrêt	Serrurerie et ferronnerie	
92 Corniche André de Joly NICE		465 mètres
SSP3982238	SOCIETE SHELL FRANCAISE	
Indéterminé	Desserte de carburant	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3979273 VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3979720 route Villefranche de VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3979994 Société de l'économique 14 rue Rocher - Chemin Vinaigrier VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3980572 RESTAURANT DE L'OASIS route Moyenne Corniche de la VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3980585 DESMARAIS Frères VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3981025 Société "Garage Mario" 20 avenue Maréchal Foch VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3981048 VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3981090 VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3981118 Société Vulcan de France VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3981459 Société Française des Pétroles BP VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3981480 S. A. R. L. PRADA FRERES ET MANTICA avenue Général De Gaulle du VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3980057 Société des "Pétroles de transports" VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3980064 SOCIETE LILLE, BONNIERE et COLOMBES route Moyenne Corniche de la VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3980672 VILLEFRANCHE SUR MER
SSP3982657 2 avenue Maréchal Joffre du VILLEFRANCHE SUR MER	SSP3981258 SA des Pétroles Jupiter VILLEFRANCHE SUR MER

SSP3982392 SOCIETE MOBIL OIL FRANCAISE
avenue Maréchal Foch du VILLEFRANCHE SUR MER

SSP3982799 COMPAGNIE FRANCAISE DE DISTRIBUTION TOTAL
VILLEFRANCHE SUR MER

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1, Bd de la Corne d'Or 06230 Villefranche-sur-Mer

413 mètres

Société Certas Energy France (Station Esso)

Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006410437>



Préfecture : Alpes-Maritimes
Commune : VILLEFRANCHE SUR MER

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

36 Boulevard de la Corne d'Or
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	23/11/2019	24/11/2019	16/06/2020	10/07/2020	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	11/12/2017	11/12/2017	17/04/2018	30/05/2018	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	08/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	14/12/2008	15/12/2008	18/05/2009	21/05/2009	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	30/11/2008	30/11/2008	18/05/2009	21/05/2009	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	02/12/2005	02/12/2005	16/06/2006	14/07/2006	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	06/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001	☐ OUI ☐ NON
Glissement de Terrain	30/09/1998	30/09/1998	21/01/1999	05/02/1999	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/09/2024	05/09/2024	24/03/2025	03/04/2025	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/10/2024	18/10/2024	16/12/2024	21/12/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	02/12/2019	13/01/2020	29/01/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	04/10/2015	18/11/2015	19/11/2015	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	06/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/12/2006	03/12/2006	03/07/2007	10/07/2007	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/2002	26/08/2002	17/01/2003	24/01/2003	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/2000	06/06/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1998	30/09/1998	21/01/1999	05/02/1999	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1992	11/10/1992	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	24/11/2019	24/11/2019	23/11/2020	03/12/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	14/11/2019	14/11/2019	14/09/2020	24/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	03/10/2015	05/10/2015	09/03/2018	10/03/2018	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	16/01/2014	20/01/2014	07/07/2014	09/07/2014	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	26/08/2002	26/08/2002	17/01/2003	24/01/2003	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	23/11/2000	25/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	06/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2023	30/06/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2005	31/03/2005	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
Secousse Sismique	18/03/2025	18/03/2025	15/09/2025	26/09/2025	☐ OUI ☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	☐ OUI ☐ NON

Etabli le : 22/11/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités